

## ABONNEMENT.

## Saumur :

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

## On s'abonne :

## A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

## A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

## On s'abonne :

## A SAUMUR,

Chez tous les Libraires :

## A PARIS,

Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Septembre 1873.

## UNE NOUVELLE LETTRE

DE M. DE FRANCLIEU.

Nous trouvons dans l'*Observateur* une lettre que M. le marquis de Franclieu adresse à l'*Abeille des Pyrénées* et que nous nous faisons un devoir de reproduire. Elle contient, en effet, des vérités essentielles qu'il est bon de mettre sous les yeux des prétendus conservateurs, trop disposés à prendre confiance dans le césarisme, lequel est simplement une forme particulière de la Révolution. Tout ce que M. de Franclieu dit de l'Empire est surabondamment justifié. Voici sa lettre :

« A Monsieur le rédacteur de l'*Abeille des Pyrénées*.

« Monsieur,

« Quel que soit mon désir de conciliation générale, dans la situation si grave où se trouve la France, il m'est impossible de laisser passer, sans y répondre, la lettre que vous m'adressez dans votre numéro du 24 de ce mois, à l'occasion de mon complet rendu aux électeurs des Hautes-Pyrénées.

« Vous me dites d'abord que je perds mon temps à parler de la royauté à un département dans lequel on trouve des républicains, des orléanistes et des bonapartistes, mais où les royalistes n'existent qu'à l'état d'imperceptible exception, et vous me répétez que j'échouerai certainement aux prochaines élections.

« Vous justifiez cette proposition par la persévérance avec laquelle je veux, dites-vous, ramener mon pays à l'ancien régime, celui de l'exploitation de la société tout entière au profit d'une aristocratie dont les droits s'étendaient jusqu'à pouvoir bâtonner impunément les gens.

« Enfin, vous terminez en opposant à mes prétentions supposées les progrès que la révolution a fait faire à l'humanité, et vous reproduisez immédiatement deux articles signés Jules Richard et destinés à glorifier les deux empires que nous avons subis.

« Vous tombez mal, je vous assure, monsieur, en m'obligeant à me défendre devant le grand nombre de ceux de mes commettants qui se sont beaucoup trop laissé influencer, depuis près d'un siècle, par une démagogie à laquelle vous empruntez tous vos arguments.

« J'ai déjà répondu à la menace de ne pas être réélu. Que seront pour moi les élections prochaines, si la fin de mon mandat laisse la France livrée aux vampires qui s'approprient à la dévorer? Je suis seul, dites-vous. C'était peut-être exact hier; j'affirme que cela est faux aujourd'hui; vous le verrez demain. D'ailleurs, il me serait impossible de dire autre chose que ce que je crois vrai et nécessaire.

« Vous n'avez pas le droit d'indiquer comme le mobile de ma conduite politique le désir de recouvrer des privilèges dont je n'ai jamais joui. Lorsque j'ai débuté dans la carrière, il y a trente ans, je l'ai fait en indiquant le vote universel, dont il n'était pas question encore, comme le seul moyen de combler le vide produit par la disparition des derniers vestiges de la féodalité, en créant pour lui un organisme social, basé sur le principe de l'égalité devant la loi.

« Ai-je donc varié une seule fois depuis, soit de 1848 au 2 décembre 1851, soit sous l'Empire, soit encore hier dans ce compte-rendu, qui doit singulièrement vous effrayer, à en juger par la manière de vous y prendre pour l'attaquer?

« Vous ne pouvez pas être de bonne foi, en confondant la royauté avec l'ancien régime, ou bien vous êtes dans l'ignorance la plus profonde du passé. Aurait-il donc cessé d'être vrai que de 987 à 1789, de Hugues Capet à Louis XVI, notre troisième race n'a laissé passer ni un jour, ni une occasion, ni un moyen de transformer la féodalité, de manière à la détruire peu à peu, et à élever progressivement les masses jusqu'à l'égalité civile et politique? N'est-ce donc plus cette prodigieuse période de huit siècles qui a relevé l'humanité de la barbarie, de l'esclavage et de la déchéance, à l'aide du catholicisme et de la royauté?

« Maintenant, comment voulez-vous, vous et M. Jules Richard, remplacer cette royauté à laquelle nous avons dû la vie, l'indépendance, la grandeur et la supériorité sur tous les peuples de l'univers? Par un troisième empire? Allons donc!

« Je sais bien qu'il y a, dans le temps, des successions de familles royales, comme il y a des successions d'individus. Le pouvoir d'une race naît, se développe, vieillit et cesse d'être, absolument comme l'homme. Mais, de même que, pour l'homme, le prolongement de l'existence est proportionné à l'état de son organisme, et à l'usage qu'il fait de ses facultés, le corps social ne peut obtenir indéfiniment le bénéfice de la durée, que par les institutions qui le constituent et par les avantages qu'il retire de ces mêmes institutions; de telle sorte que le mérite d'un régime se mesure exactement par l'expérience du passé et par les services rendus.

« Cela posé, permettez-moi de vous demander ce qu'a été l'empire; comment il s'est établi; quelles sont les institutions que nous lui devons, les progrès de l'ordre matériel et moral qu'il nous a fait faire, et dans quel état il nous a laissés trois fois, en 1814, 1815 et 1870, alors qu'il succombait sous le coup de ses fautes, de ses excès et de ses crimes.

« L'histoire est là; elle ne me démentira pas. Le 18 brumaire, le 20 mars 1815 et le 2 décembre 1851 ont été trois attentats accomplis par la force au profit d'un orgueil satanique et d'une ambition désordonnée; les tentatives de Strasbourg et de Boulogne sont des actes de la même nature.

« Si les deux empires ont voulu faire légitimer, après coup, leur usurpation par des plébiscites, ils n'ont réussi qu'à subordonner leur pouvoir à la mobilité des flots de la mer, puisque le droit du nombre comporte inévitablement celui d'un changement de volonté.

« Le premier empire a reconstitué l'administration et l'armée; mais il a fait disparaître jusqu'aux derniers vestiges des libertés publiques. Le second s'est contenté de revenir aux traditions du premier, sans en avoir le génie. En vain, représenteriez-vous ce dernier comme l'expression et le défenseur du vote universel: personne n'a oublié les scandales révoltants de toutes les élections qui ont eu lieu de 1851 à 1869.

« Si l'ordre matériel a été maintenu dans la rue, en revanche, quels horribles progrès dans la dépravation et dans la haine des citoyens les uns pour les autres, la dictature ne nous a-t-elle pas fait faire de 1851 à 1870? Au point de vue religieux, qui donc a condamné le Pape à devenir le prisonnier de la Révolution? Qui donc a milité partout et

de toutes les manières pour faire considérer le prêtre comme l'ennemi du genre humain? Sous le rapport social, qui donc a provoqué les coalitions, les convoitises les plus malsaines, l'antagonisme entre l'ouvrier et le capital, et le développement, par voie de conséquence, de ces associations qui effrayent le monde entier par la menace de l'avenir qu'elles lui réservent? Qui a donné l'exemple du mépris des commandements de Dieu et de l'amour de toutes les jouissances brutales?

« Pendant ce temps-là, comment traitait-on nos finances, et quelle était notre action extérieure? La dette publique était doublée; nous allions en Crimée, en Italie et au Mexique, sacrifier le sang français au détriment de nos intérêts les plus essentiels, et nous prêtions la main à la Prusse pour s'emparer du Danemark, dominer l'Allemagne tout entière, accabler l'Autriche et réunir ainsi, en bien peu d'années, les forces inouïes dont elle devait bientôt après se servir pour nous écraser.

« Tous ces faits sont des crimes irrémissibles de lèse-nation; et cependant, ils ne sont rien à côté du dernier acte qui nous a livrés à l'étranger pieds et poings liés, comme une victime dévouée au bourreau. Mille fois plus coupable encore que le premier empereur, qui s'était défendu avec gloire, sans empêcher la coalition européenne de s'emparer deux fois de nous, le second n'est-il pas allé, au bout de quinze jours d'une guerre déclarée sans un seul préparatif, se faire entourer à Sedan, où son unique intervention a été l'ordre d'arborer le drapeau de merci, abandonnant ainsi la France sans armée, sans une seule place forte en état, sans armes, sans munitions, sans administration ni gouvernement possibles?

« Sont-ce là des services rendus et des gages pour l'avenir? Ah! monsieur! plutôt que de concourir à une nouvelle épreuve bonapartiste — comme vous m'y conviez — qui achèverait, à coup sûr, l'œuvre infernale déjà trop avancée, vous me verrez employer toutes mes forces, toute mon énergie, tout mon être à crier, à mon pays: *Prenez garde, l'empire c'est le suicide.*

« Ai-je besoin de comparer et de vous opposer la royauté? Non, certainement, tout le monde sait que la restauration nous a sauvés deux fois d'un partage, en 1814 et en 1815, qu'elle a relevé toutes nos ruines et provoqué de telles mesures économiques qu'il en est résulté une prospérité plus prolongée que son existence propre; qu'elle a substitué la liberté politique au pouvoir discrétionnaire d'un dictateur, et que, si elle a succombé au moment même où elle ajoutait de nouvelles provinces à notre territoire national, depuis lors, nous sommes incessamment les victimes des convulsions par lesquelles passent les peuples destinés à disparaître.

« Ce qui m'afflige profondément et me montre que le désarroi de l'opinion publique est arrivé à un plus haut point, entendre ni comprendre, c'est que des revendications comme les vôtres ne déterminent pas à l'instant, d'un bout de la France à l'autre, une clameur d'indignation, de répulsion et de révolte suffisante pour vous réduire au silence. N'aurions-nous donc pas été assez éprouvés encore? Faut-il qu'il en soit ainsi?

« Peut-être... Le bonapartisme est, au suprême degré, la force dissolvante de la révolution. Il est donc nécessaire qu'il fasse ouvertement cause commune avec tous les

révolutionnaires, pour qu'il disparaisse avec eux, au dernier moment, sous le coup d'une réprobation universelle.

« Vous voudrez bien, je l'espère, monsieur, publier dans le prochain numéro de l'*Abeille* cette réponse, que je compte envoyer à d'autres journaux du département. La loi me donnerait, au besoin, le droit de l'exiger.

« J'ai l'honneur d'être votre très-humble serviteur.

« Marquis DE FRANCLIEU.

« Lascazères, 28 août 1873. »

## Chronique générale.

On parle d'une commission de députés qui se serait constituée dans le but d'examiner les projets de lois constitutionnelles déposés par M. Dufaure et de voir s'il est possible de les modifier conformément aux opinions de la majorité.

La ville de Verdun est dans la joie. Elle touche aux termes de ses souffrances. Le 6 septembre, le dernier soldat allemand aura quitté pour jamais son enceinte et même son territoire.

Les régiments prussiens occupant Verdun ne feront qu'une étape jusqu'à Metz, et se rendront de là à Sarlouis, dont ils relèveront la garnison.

Les nouveaux forts élevés autour de Strasbourg, sur la rive gauche du Rhin, sont déjà en état complet de défense; l'aménagement intérieur prendra encore un an. Plusieurs remparts sont déjà armés de canons. La ville se trouve ainsi à l'abri d'un bombardement dirigé de la rive gauche; quant aux forts projetés sur la rive droite, on n'en commencera la construction qu'au printemps prochain.

On a parlé de quelques commutations de peine qui, à l'occasion de la libération du territoire, devaient avoir lieu en faveur de malheureux égarés, mêlés aux faits insurrectionnels du 18 mars. L'on assure aujourd'hui que la liste de ceux que leur conduite ne rend point indignes de pardon vient d'être transmise à la commission des grâces, sur l'initiative de laquelle les propositions doivent être faites.

Les journaux de la gauche nous renseignent sur les dispositions arrêtées par le parti radical pour la réception de M. Thiers à Nancy. Indépendamment du dîner offert à l'ex-président par la municipalité, une représentation de gala sera donnée en son honneur.

Voilà donc M. Thiers qui remplace M. Gambetta dans l'agitation des banquets! Nous ne lui souhaitons pas une meilleure chance.

Plusieurs journaux ont prétendu que l'affaire de l'officier belge et de l'officier prussien était due à l'imagination d'un reporter...

Ces jours-ci, au Helder, un officier belge a pourtant affirmé l'exactitude de la nouvelle.

Il est possible qu'il y ait eu erreur de nom, mais ce qu'il y a de bien certain, c'est



que des officiers français ont envoyé leurs cartes en Belgique et qu'une souscription est ouverte au café du Helder pour offrir une paire de pistolets à l'officier belge qui, quel qu'il soit, est généreusement intervenu en faveur des Français.

De tout ceci, il résulte donc une preuve de sympathie des officiers belges pour les officiers français et un témoignage de reconnaissance de ces derniers envers leurs camarades belges.

## LA HAUSSE DU BLÉ.

Nous lisons dans le *Sémaphore de Marseille* :

Le gouvernement s'est préoccupé avec raison de la hausse éprouvée par les denrées de première nécessité, et surtout par le blé. Il a dû en délibérer en conseil des ministres. Quels moyens a-t-il à sa disposition pour exercer une influence sur le prix du pain ? Nous ne sommes pas dans les secrets de l'administration ; mais nous voudrions dire en peu de mots, s'il est possible, ce qu'à notre humble avis le gouvernement doit se garder de faire et les conseils qu'il doit éviter de suivre, bien qu'on ne se fasse pas faute de les lui proposer.

Avant tout, il importe de constater où nous en sommes. La récolte de 1872 était bonne : nous avons pu contribuer pour une assez large part aux déficits d'autres pays ; nous avons exporté. Mais il est clair aujourd'hui qu'on avait exagéré la quantité dont nous disposions. On croyait que l'agriculture détenait encore des réserves considérables et qu'elle les gardait dans ses greniers, attendant des prix meilleurs.

Diverses considérations faisaient dès lors supposer une hausse probable : l'influence fâcheuse d'un hiver pluvieux, qui a contrarié les travaux des semailles, noyé des champs ensemenés, détruit en germe, quand les inondations de l'hiver 1873 sont venues, les chances d'une bonne récolte pour l'année 1873.

Ces considérations justes et justifiées par les résultats de la moisson qui vient de s'achever, étaient mal fondées quant aux réserves que l'on supposait exister. Il n'est pas une seule branche de commerce où les appréciations et les calculs en apparence les mieux établis ne soient parfois démentis par les faits.

Ceux qui ont cru à l'existence d'un stock se sont trompés. Mais comme on ne s'était pas trompé également sur le déficit de notre récolte actuelle, la hausse est venue, promptement, rapide, élevant les cours à des limites d'extrême cherté, et, maintenant, il faut reconnaître qu'on devra compter beaucoup plus sur l'importation étrangère que sur des réserves déjà dévorées. Telles sont, sommairement énoncées, les causes qui agissent actuellement.

Reste à se rendre compte du déficit de notre récolte. Ce déficit, quelque chiffre qu'on lui assigne, existe. Il ne servirait de rien de le nier, comme l'a cru pouvoir assurer, ces jours derniers, un journal publié dans un coin de la Bretagne, lequel, en manière de conclusion, faisait appel à des préjugés que l'on eût pu croire définitivement éteints, et menaçait le commerce des grains de l'intervention de la justice chargée de le mettre à la raison.

Si cet appel était resté sans écho, si certains grands journaux de Paris ne l'avaient reproduit, il n'y aurait pas lieu d'en faire le moindre cas. Nous ne supposons pas un seul instant que le gouvernement ait eu l'absurde pensée de céder à un aussi déplorable conseil. Il sait qu'il paralyserait les efforts du commerce, s'il lui laissait entrevoir la seule velléité de cette nature, et qu'une intervention pareille aurait les plus déplorable conséquences. La hausse serait d'autant plus exagérée, ce qu'il veut et ce qu'il doit éviter.

Le gouvernement n'a qu'une conduite à tenir : laisser les intérêts privés accomplir l'œuvre qui est de leur ressort, agir comme ils le font sous leur responsabilité propre, sans entraves d'aucune sorte, et le mal qu'on redoute sera certainement conjuré, tout au moins adouci.

N'en avons-nous pas la preuve palpable à cette heure même ? Depuis le jour où le déficit a pu être constaté, la hausse a eu lieu.

Cette hausse a provoqué aussitôt des demandes au-dehors, l'envoi d'ordres dans les

pays capables d'exporter, l'achat des cargaisons en mer qu'on a dirigées sur nos ports.

Le commerce s'est mis en campagne ; seul, sans l'intervention administrative, il a amené à Dunkerque, au Havre, à Marseille, des cargaisons d'Amérique, de Californie, du Chili, de l'Australie, du Levant.

Ces cargaisons arrivent, et voilà que la hausse s'arrête, qu'on estime avoir atteint des prix en rapport avec les données, fort incertaines il est vrai, dont on dispose pour évaluer le déficit.

Et pendant que ce temps d'arrêt se produit sur les marchés des ports de mer, l'agriculture, attirée par les hauts prix, expédie ses produits sur les marchés en quantités plus considérables ; les offres sont plus nombreuses et rabaisent partout les cours.

C'est l'action du libre commerce qui a produit ce résultat. Qu'on laisse faire, et l'on peut être certain que cette influence pondératrice ne cessera pas un seul instant et qu'elle modèrera les prix, grâce au libre jeu de l'offre et de la demande.

La hausse de ces derniers temps a produit ses résultats ordinaires et naturels ; il faudra sans doute un certain laps de temps avant qu'on en ressente toute l'influence, le temps d'amener sur le marché français les grains achetés dans les pays de production.

En attendant, qu'on le sache bien, le déficit, quel qu'il soit, sera comblé ; il le sera au plus bas prix possible et par la liberté commerciale seule. Redisons-le, puisqu'on en doute, puisque l'expérience de trois mauvaises récoltes subies dans ces dix dernières années ne paraît pas encore avoir porté la lumière dans tous les esprits et qu'il est des aveugles qui ne veulent ou ne savent pas voir.

Il y a pourtant un danger, un écueil vers lequel on semble vouloir pousser le gouvernement.

Un journal qui, heureusement pour le pays, n'a pas grande autorité commerciale, le *Gaulois* (il n'a probablement pas consulté son ami, M. Rouher, pour parler comme il le fait), a cru pouvoir annoncer qu'à défaut du commerce, « des affrètements seront faits pour le compte de l'Etat. »

Si nous pouvions supposer qu'une pareille idée ait jamais germé dans la tête d'un ministre, nous supplierions le gouvernement de se séparer d'un collègue aussi dangereux.

Nous lui dirions que l'Etat est radicalement incapable de devenir affréteur et chargeur de navires pour son propre compte, acheteur de grains sur quelque marché que ce soit ; que, mit-il à un tel service tout son personnel en France et hors de France, il ne réussirait point.

Bien plus, son intervention serait déplorable : elle provoquerait, non pas la baisse qu'il souhaite, mais une explosion de hausse, et élèverait les cours non plus à des prix de déficit, mais à des prix de famine.

Le commerce libre s'arrêterait, ne voulant et ne pouvant lutter avec l'Etat ; son action bienfaisante s'effacerait, et l'on verrait le commerce des grains enlevé aux mains des hommes que guide l'expérience, la pratique, l'étude attentive des besoins de la consommation stimulée par l'intérêt privé, pour être livré à l'inexpérience et à l'inaptitude bureaucratiques. Dieu nous garde d'un pareil remède.

Le gouvernement a-t-il quelque chose à faire ? Il a un grand devoir : assurer partout la liberté du commerce, de la circulation, faire tomber ces derniers vestiges de droits prétendus protecteurs, surtaxe de pavillon sur les navires grecs pour la Méditerranée, surtaxe sur quelques pavillons tiers sur l'Atlantique.

Cette décision, on l'a vu, il l'a prise, et il a bien fait. Il ne saurait tarder de la rendre exécutoire. Que si, ensuite, il peut s'entendre avec les chemins de fer pour abaisser de quelques centimes encore les tarifs de transports, il aura accompli sa tâche et il pourra se reposer avec confiance sur la bienfaisante action du commerce libre et dégagé des préoccupations de malencontreuse intervention officielle.

Le commerce a pu parer à des situations bien autrement difficiles que celle du présent. Ce qu'il a fait en 1871, il peut le faire bien mieux, bien plus vite, avec plus de régularité en 1873.

Il n'y a donc pas de motif aux alarmes qu'on se plaît à entretenir, par d'absurdes rumeurs. Chacun peut être rassuré. L'appropriation ne fera pas défaut à la France.

C'est sans doute un réel malheur que la récolte soit en déficit ; mais il n'est pas prudent d'augmenter à plaisir le mal en imaginant des proportions fantastiques auxquelles l'ignorance seule serait capable d'ajouter foi. — E. B.

## Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

L'agence carliste communique la dépêche suivante :

4<sup>er</sup> septembre.

Officiel. — La lettre de don Carlos à son frère l'enfant don Alphonse, publiée par la feuille carliste *El Cuartel real* et reproduite par la presse de Paris, n'a pas été écrite ces jours derniers comme semblent croire les *Débats*, le *Soir*, etc., mais... le 30 juin 1869, il y a quatre ans.

Cette lettre ne saurait être appréciée sans la rapprocher de celle que don Carlos adressa aux souverains aussitôt après l'abdication de son auguste père don Juan de Bourbon, le 9 octobre 1868, lettre rendue publique à cette époque.

Occupé exclusivement de combattre et de vaincre, le roi paraît subordonner à de nouveaux succès la publication d'un manifeste en rapport avec la situation actuelle de l'Espagne et de l'Europe.

Des milliers de Navarrais sont accourus à Estella, le 26, baiser la main au roi. La ville préparait des feux d'artifice pour célébrer la victoire carliste.

Dans un ordre du jour communiqué aux Navarrais par le général Ollo, le roi les remercie de leur courage pendant l'attaque d'Estella et leur annonce avoir défait les républicains commandés par Villa Padierna, malgré les renforts arrivés de Saragosse avec Santa Pau.

« Si ces deux généraux n'avaient pas eu 800 chevaux, les deux divisions — ajoute le roi — seraient tombées en mon pouvoir. »

On calomnie les chefs carlistes en prétendant qu'ils interceptent les communications malgré les ordres du roi. La discipline est proverbiale dans l'armée légitimiste, et c'est toujours par ordre supérieur et à cause des exigences stratégiques que les chefs enlèvent des rails ou coupent des ponts, ou détruisent les fortifications des stations.

Le *Standard* est mal renseigné en assurant que les assiégeants d'Estella avaient mis le feu à la mine contre le fort ; le rapport au roi du général Dorregaray détruit cette assertion.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Conseil général de Maine-et-Loire.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du samedi 23 août.

M. de Cambourg, rapporteur de la 3<sup>e</sup> commission, propose :

1<sup>o</sup> Un crédit de 20,000 fr. pour la troisième annuité de la subvention de la ligne de Saumur à Poitiers ;

2<sup>o</sup> Un crédit éventuel de 400,000 fr. pour le réseau départemental si le décret d'utilité publique est accordé.

Ces deux sommes sont votées.

Le même rapporteur propose d'émettre le vœu que le chemin de Saumur à La Flèche soit concédé par l'Etat à la Compagnie Donnon et de Contades, et que le décret d'utilité publique soit rendu en même temps que celui relatif au premier groupe du réseau départemental.

Ce vœu est émis à l'unanimité.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil général émet le vœu que la ligne du chemin de fer de l'Ouest, de Sablé à Châteaubriant, ne soit pas soumise à une nouvelle enquête, et que, dans le cas où cette enquête ne pourrait être évitée, les formalités en soient hâtées et abrégées.

Ce vœu est émis à l'unanimité.

Il en est de même du vœu relatif à la concession à la Compagnie d'Orléans du chemin de La Flèche à Angers par la vallée du Loir.

MM. Abellard et Bury demandent que M. le ministre des travaux publics fixe d'une manière définitive le point où sera placé le pont sur la Loire, à Saumur, pour le passage du chemin de fer de Saumur au Mans ;

l'incertitude qui règne sur cet emplacement empêche la Compagnie de Saumur à Poitiers de construire sa gare définitive à Saumur.

La troisième commission, tout en reconnaissant l'intérêt de Saumur à une prompt solution, estime qu'il est impossible de déterminer l'emplacement du pont tant qu'il n'y aura pas de Compagnie concessionnaire de Saumur au Mans et de tracé soumis à l'enquête au titre I<sup>er</sup>.

M. Abellard reprend et développe sa proposition.

Elle est mise aux voix et repoussée.

Le même rapporteur propose de demander à la Compagnie de Saumur à Poitiers une nouvelle étude pour rapprocher de Saumur la gare qu'elle doit construire.

Conclusions adoptées.

M. de Mieulle, rapporteur de la troisième commission, propose de ne pas prendre en considération la demande d'étude faite par M. Abellard, sur le personnel auquel il conviendrait de confier le service des routes départementales. La troisième commission estime que M. Abellard n'a pas produit de documents suffisants à l'appui de sa demande elle l'invite à en fournir de plus complets.

M. Abellard soutient sa proposition ; il en deux motifs pour la faire ; d'abord les mécomptes éprouvés sur certains travaux confiés aux ingénieurs, puis l'exemple du conseil général d'Indre-et-Loire, qui a confié aux agents-voyers le service des routes départementales ; en l'imitant en trouverait suivant M. Abellard, le double avantage d'avoir des agents dépendant du Conseil général et de réaliser des économies importantes ; une partie de l'entretien des routes tombera sans doute sur les communes, mais sur les communes seulement qui ont intérêt au bon entretien des chemins.

M. Gennevraye fait remarquer que si le Conseil général d'Indre-et-Loire vient d'essayer le changement proposé par M. Abellard, d'autres départements, tels que le Loiret et le Loir-et-Cher, ont fait la même expérience, et ont été obligés de rendre aux ingénieurs le service des routes départementales.

M. Benoist examine la délibération du Conseil général d'Indre-et-Loire citée par M. Abellard ; il en fait l'application au département de Maine-et-Loire et croit que, peut-être, on pourrait économiser environ 9,000 fr. sur le traitement des cantonniers et 45,000 fr. sur le prix des matériaux, en divisant les adjudications des matériaux. Cette possibilité rend nécessaire l'étude demandée.

M. Guibourg croit que la seule mise à l'étude de la question constituerait un préjugé défavorable à l'égard des ingénieurs ; il faudrait pour prendre cette grave mesure, qu'elle fût rendue nécessaire par la production de documents sérieux ; on n'en produit aucuns. La délibération du Conseil général d'Indre-et-Loire n'est qu'un essai dont on ne connaît pas les résultats ; elle a été prise à la majorité de 13 voix contre 14 ; il n'y a là aucun résultat acquis.

M. de Mieulle réfute les chiffres indiqués par MM. Abellard et Benoist comme pouvant constituer des économies ; ils sont erronés ; il faudra payer les agents-voyers comme on paie les conducteurs des ponts et chaussées. Quant aux cantonniers, il faudrait plutôt augmenter que réduire leur salaire.

M. Chevalier déclare que, dans sa pensée, la mise à l'étude de la question ne doit jeter aucune défaveur sur le corps des ingénieurs ; c'est une mesure destinée à éclairer le Conseil général et à empêcher cette question de revenir tous les ans.

M. le marquis d'Andigné croit qu'il est impossible de méconnaître qu'on jette un blâme sur le corps des ingénieurs, quand on dit, comme M. Benoist, qu'ils dépensent 45,000 fr. de trop par an pour l'entretien des routes et cela sans la moindre justification. En présence de ces allégations vagues, on ne peut que maintenir la confiance accordée aux ingénieurs et repousser la proposition de M. Abellard.

M. le président, avant de mettre la question aux voix, rappelle au Conseil l'application de l'article 57 du règlement qui veut que toute proposition touchant à des sujets autres que ceux dont le Conseil est saisi, soit présentée par écrit au président. M. Abellard pouvait, à l'occasion du traitement des ingénieurs et des conducteurs, critiquer leurs services ou refuser de voter les traitements, mais sa proposition consistant à con-



fier à de nouveaux agents le service des routes départementales, avait un caractère différent : elle eût été utilement soumise aux formalités de l'article 57, dont M. le président recommande le respect à tous les membres du Conseil.

Il met aux voix les conclusions de la commission. Elles sont adoptées par le Conseil et la proposition de M. Abellard n'est pas prise en considération.

Le Conseil donne son approbation au travail fait par M. l'agent-voyer en chef, pour la pose des poteaux indicateurs sur une partie des chemins départementaux, en exprimant le désir que ce travail soit terminé aussi promptement que le permettront les fonds d'entretien avec lesquels cette dépense est faite.

Sur la proposition de M. Richou, rapporteur, le Conseil général émet le vœu que le nombre des étalons soit augmenté pour la prochaine campagne.

Sur le rapport de M. Juchault, le Conseil approuve le projet de répartition, présenté par M. le préfet entre les communes du département, de la somme de 652,043 fr. 75 c., pour les dépenses des chemins vicinaux.

M. Chevalier dit au Conseil que la 4<sup>e</sup> commission, en visitant l'établissement de Saint-Nicolas, a été frappée de la tenue de l'établissement au point de vue moral.

Une visite faite le même jour à l'orphelinat de la ville d'Angers a causé la même impression aux membres de la commission.

Il est certain que les femmes qui se consacrent à de pareilles œuvres montrent un dévouement qui les rend dignes du respect de tous. Et comme récompense de leur zèle charitable et méritant, la 4<sup>e</sup> commission propose de porter de 300 à 500 fr., la gratification accordée depuis 1858. — Savoir, 350 fr. à M<sup>me</sup> la supérieure et 150 fr. à M. l'aumônier.

M. Parage présente au Conseil le rapport sur les orphelinats de Saint-Joseph de Saumur, de la Plaine, et sur l'orphelinat municipal d'Angers ; il conclut en proposant au Conseil de voter les crédits suivants, savoir : 700 fr. à l'orphelinat Saint-Joseph de Saumur ;

2,000 fr. à celui des Plaines, à Angers. Le Conseil adopte.

A propos de l'orphelinat de la Plaine, M. Maillé demande que le Conseil général veuille bien accorder une subvention égale à l'orphelinat municipal d'Angers.

M. le comte de Maillé fait observer que M. le maire d'Angers avait dit cette année qu'il ne demandait rien pour l'orphelinat municipal. Il est prêt, quant à lui, à accorder à cet orphelinat la même subvention qu'à celui des Plaines, mais à la condition que l'orphelinat municipal s'engage à prendre des enfants provenant de tous les arrondissements.

La demande est tardive, du reste, et ne saurait rentrer dans les prévisions du budget.

M. Maillé répond que l'orphelinat de la ville, qui aujourd'hui contient 44 enfants, prendra des proportions considérables en peu de temps si on veut bien lui venir en aide.

M. Chevalier fait remarquer, pour la régularité de la demande, qu'il faudrait qu'elle fût faite par le Conseil municipal d'Angers. Si la demande avait été faite ainsi, la 4<sup>e</sup> commission n'eût pas hésité pour proposer d'accorder la subvention.

M. Mayaud observe qu'il y a là une question de principe qui peut engager l'avenir.

Si le Conseil accorde une subvention à l'orphelinat municipal d'Angers, tous les établissements municipaux du même genre se croiront en droit de nous demander une subvention. On comprend que le département encourage exceptionnellement un orphelinat dû à l'initiative privée, mais non subventionner un établissement municipal sans les subventionner tous.

M. le président de Civrac appuie l'opinion de M. Mayaud. Lorsque le Conseil général a accordé une somme de 700 fr. à l'orphelinat de Saumur, ce ne fut qu'après s'être assuré que cet établissement n'était pas purement municipal, et encore la subvention ne fut votée que lorsqu'il eût été déclaré formellu-

ment que cet orphelinat était disposé à accepter les enfants de tout le département.

M. de Civrac demande à M. le maire d'Angers s'il est disposé à souscrire aux mêmes conditions pour son orphelinat.

La question de principe est des plus importantes. Les hospices d'Angers se sont enrichis des dépouilles des communes, et aujourd'hui ces hospices refusent d'admettre les pauvres des arrondissements.

Nous tous qui ne sommes pas de la commune d'Angers, nous avons ainsi à subvenir aux misères, alors qu'on nous a ôté nos ressources d'autrefois.

M. le maire répond qu'il y a aujourd'hui dans l'orphelinat plusieurs enfants étrangers à la commune d'Angers.

M. de Soland insiste pour que rien ne soit accordé avant qu'il y ait un traité en règle et tout d'abord le Conseil général doit exiger une demande faite par le conseil municipal d'Angers.

Le Conseil vote et n'accorde pas la subvention demandée.

La rentrée des classes des Ecoles des Frères de Saumur, montée du Fort et rue du Roi-René, aura lieu lundi prochain.

M. Beulé, ministre de l'intérieur et député de Maine-et-Loire, a informé lundi soir, par dépêche, M. Merlet, préfet du département, qu'il accordait un secours de 500 francs aux ouvriers et aux personnes les plus nécessiteuses, victimes de l'incendie de dimanche.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

Nous apprenons que M. Beulé, ministre de l'intérieur, a offert à M. Ch. Drouard, président de la Société d'horticulture d'Angers, une médaille qu'il l'a chargé de remettre à cette Société, à l'occasion de l'exposition qu'elle prépare pour le mois de septembre courant.

M. M. Ambroise Joubert et Chatelin, députés de Maine-et-Loire, ont également donné, chacun, une médaille à la Société d'horticulture.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public quelle vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure, comme addition à son tarif spécial D, n° 21 (*grains, farines, etc.*), les nouveaux prix réduits ci-après, savoir :

Amidons, farines, féculs, arachides, avoine, blé, châtaignes, escourgeon, fèves sèches, glands ; graine de cameline, de chanvre, de colza, de lin, de millet, d'œillette, de rabette ; haricots secs, issus de grains, lentilles, maïs, marrons, orge, pois secs, pommes de terre, riz, sarrasin, seigle, sésame, son, vesces, — d'Orléans au Mans, 12 fr. 75 par mille kilog., frais de chargement, de déchargement et de gare compris ; — de Bressuire à Saumur et vice versa, 0 fr. 50.

Orge, escourgeon, — de Saumur à Orléans, et vice versa, 10 fr. ; — de Saumur à Châtelleraut et vice versa, 8 fr.

On lit dans le *Journal de la Vienne* :

Lundi, dans l'après-midi, le quartier des Trois-Piliers, à Poitiers, était dans la plus cruelle anxiété. Le feu s'était déclaré dans la cave du sieur Desmars, ferblantier, demeurant rue des Trois-Piliers. Il paraît que cette cave renfermait deux tonneaux contenant environ 280 litres de pétrole. Le sieur Desmars avait commis l'imprudence d'aller en tirer dans un seau avec une lumière. La lampe ayant mis le feu au liquide contenu dans le seau, le sieur Desmars s'enfuit épouvanté en appelant au secours. Par une sorte de miracle, un tombereau de sable passait par là. On l'arrêta aussitôt et on étala le sable sur le plancher du magasin, de manière à boucher toutes les issues.

On s'attendait à chaque instant à une explosion, mais heureusement on a pu s'assurer au bout d'une heure que le feu avait été étouffé et qu'il n'existait plus.

Les pompiers étaient sur le lieu de l'incendie, tout prêts à porter secours où besoin serait, ainsi que la police et la gendarmerie qui avaient pris toutes les mesures d'ordre.

Le sieur Desmars n'avait pas déclaré à la police qu'il tenait des huiles minérales, et l'on ne pouvait exercer aucune surveillance sur son établissement.

## GRAND CIRQUE ANGLAIS

DE M. F. GINNETT.

Dans quelques jours, Saumur possèdera un des plus grands cirques qui parcourent le monde, le cirque anglais de M. F. Ginnett. Les artistes écuyères, écuyers et clowns sont, paraît-il, d'une force supérieure dans leurs divers exercices, et passent à juste titre, chacun dans son genre, pour les plus habiles que l'on connaisse, par leur grâce, leur agilité et même leur témérité.

M. Ginnett arrivera dans nos murs lundi matin, de bonne heure ; il dressera sa tente place du Chardonnet, à l'entrée de la rue Saint-Nicolas. Cette tente est de l'invention la plus récente et est la plus vaste qu'on ait vue jusqu'ici ; elle ne laisse rien à désirer en magnificence et en confortable.

Dans l'après-midi, toute la troupe parcourra la ville, et, le soir, il y aura grande représentation.

## LES INONDATIONS DE LA LOIRE.

Le chroniqueur du *Temps* nous apprend qu'un savant, M. Malapert, a trouvé ou croit avoir trouvé le moyen d'empêcher les inondations de la Loire :

« La Loire prend sa source dans une montagne du groupe des Cévennes, qui s'appelle le Gerbier des Joncs. C'est un des plus hauts pics des Cévennes. L'hiver, les neiges y restent stationnaires jusqu'à une époque qui varie du 15 avril au 15 mai. Quand le froid a été vif, cette couronne de neige et de glace s'élève à une certaine hauteur ; le pourtour en est gelé ; le milieu, au contraire, demeure toujours spongieux et friable.

« Le printemps arrive, et avec lui les pluies chaudes qui pénètrent dans l'intérieur des neiges, où peu à peu elles creusent un bassin en minant les parois. Bientôt l'enveloppe s'effondre, l'avalanche s'abat, des torrents envahissent la plaine, l'inondation s'étend de proche en proche ; les riverains n'ont que le temps de prendre la fuite.

« Comment prévenir ce phénomène périodique ? Il suffirait, d'après M. Malapert, d'établir un lac aux flancs de la montagne, et d'ouvrir dans la partie la plus basse de ce bassin une porte de grandeur calculée. Grâce à cette méthode, on pourrait régler le cours du fleuve, de manière à empêcher les désastres, et de plus on conserverait de l'eau pour l'été, tout en assurant à la Loire une navigation régulière et constante.

« Quel serait le prix de ce travail ? Il y a quelques années, il aurait coûté trois millions. En 1865, la tête du Gerbier des Joncs s'est écroulée et les débris ont formé un petit lac d'où vient la Loire. Il suffirait d'élargir le nouveau lac, d'ouvrir à sa base une ou deux portes suffisantes, et la dépense ne dépasserait pas cinq cent mille francs. »

L'idée est fort simple, si simple que les ingénieurs trouveront peut-être à y redire. Cela n'empêchera pas, sans doute, les conseils généraux de lui accorder le bénéfice d'une enquête sérieuse. Qui ne voudrait s'adonner à ce lac si réellement l'inondation peut-être arrêtée à si peu de frais ! Il ne restera plus qu'à l'ensemencer de truites, et ce sera là une petite rente à laquelle M. Malapert aura tous les droits de prétendre, pour peu qu'il ait le goût de la pêche à la ligne.

## Bulletin commercial et agricole.

Paris, 29 août.

**Céréales.** — La baisse des blés continue, et sur quelques places elle atteint même une importance : 2 fr. à Châteaudun, 2 fr. à la Ferté-Gaucher, 2 fr. 66 à Lille. Partout le calme est plus grand. Néanmoins le commerce continue à se prémunir contre l'éventualité d'une médiocre récolte.

Les premières importations des grains et farines destinées à combiner notre déficit probable se sont déjà effectuées.

On annonce l'envoi de grandes quantités de céréales de la Californie. Les provinces de l'Est des Etats-Unis ont eu également une production considérable, qui leur permettra de faire de grandes expéditions en France et dans l'Europe occidentale.

Le ministre du commerce a été saisi déjà

par plusieurs chambres de commerce, celle du Havre entre autres, de réclamations de nature à permettre à la marine française de prendre sa part des frêts que va nécessiter l'introduction des céréales étrangères.

Le ministre du commerce, d'accord avec M. de Broglie, a immédiatement télégraphié à M. de Noailles, notre ambassadeur à Washington, d'avoir à négocier, sans perdre une minute, avec le gouvernement des Etats-Unis, l'abrogation des droits différentiels qui atteignent nos navires à leur entrée dans les ports de la grande République.

**Farines.** — Nous avons un peu plus de demandes depuis hier, et par conséquent des prix un peu plus fermes. On a coté, ce matin : Huit-marques : courant, septembre et octobre, 85 50 ; quatre derniers, 84 ; quatre mois de novembre, 83 ; Supérieures : courant : septembre et octobre, 83 25 ; quatre derniers, 82 50 ; quatre mois de novembre, 82 50. Les farines de consommation sont sans changements.

**Huiles.** — La faiblesse persiste sur les colzas : disponible, courant et septembre, 87 75 ; quatre derniers, 89 25 ; quatre premiers, 91 25. Les lins ont éprouvé de la baisse : disponible et courant, 91 75 ; septembre, 91 50 ; quatre derniers, 90.

**Spiritueux.** — Les 3/6 du Nord sont calmes aux prix suivants : courant, 64 ; septembre, 64 50 ; quatre derniers, 65 ; quatre premiers, 65.

**Sucres.** — Les indigènes restent calmes. On a payé les blancs n° 3 à 73 75.

**Cafés.** — Calmes.

**Cotons.** — La demande pour la filature est plus régulière au Havre, et les cours deviennent fermes en disponible et à termes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 août 1873.

### NAISSANCES.

Le 1<sup>er</sup>. — Edouard Perrochon, rue de la Visitation.

Le 4. — Louise Reneau, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 5. — Edmond-François-Louis-Alexis Fischer, rue Duncan.

Le 6. — Eugène-Henri Gallais, rue de Nantilly.

Le 12. — Louis-Edmond Bühr, rue Courcouronne. — Clémence-Marie-Augustine Garçon, rue de la Maremaillet.

Le 13. — Raoul-Jules-Marie Birot, rue de la Petite-Bilange. — Jeanne Deruet, rue de Fenet.

Le 16. — Marie-Louise Guyard, rue Saint-Lazare.

Le 17. — Joseph Blandin, rue Notre-Dame.

Le 19. — Eugène Gouron, rue Courcouronne.

Le 21. — Madeleine-Andréa-Philippine Buisson, rue Beaurepaire.

Le 22. — René-Joseph Morin, rue de la Croix-Verte. — Auguste Bernay, rue de la Fidélité.

Le 24. — Alfred-Paul-Victor Humbel, rue des Payens.

Le 26. — Charlotte-Adèle-Marguerite Jouannard, rue de la Petite-Bilange. — Henri Delanoue, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 27. — Marguerite-Louise Montaudon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Marguerite Thibaud, rue de la Chouetterie.

Le 29. — Marie Lemarquand, rue de la Visitation.

Le 30. — Charlotte-Joséphine Coque-reau, rue de la Croix-Verte. — Augustine Mathieu, rue des Potiers. — Georges Guibert, rue Neuve-Beaurepaire.

### MARIAGES.

Le 4. — Raymond Granry, tanneur, a épousé Augustine-Marie Armide, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 5. — Delphin Bertrand, boucher, de Loudun, a épousé Eugénie Lecomte, couturière, de Saumur.

Le 12. — Louis Percevault, menuisier, a épousé Marie-Joséphine Taveau, couturière, tous deux de Saumur.

Le 20. — Paul-Pierre Chauvin, pompier-plombier (veuf), a épousé Céline Noël, sans profession (veuve), tous deux de Saumur.

Le 25. — Adolphe Franc, tourneur, a épousé Adèle-Marie Landais, chapeletière, tous deux de Saumur. — Alexandre Donné, domestique, a épousé Adèle Léger, chapeletière, tous deux de Saumur.

Le 26. — Paul Noël, employé de com-



merce, de Cholet, a épousé Pauline-Augustine Dubreuil, sans profession, de Saumur.

ules Dementhe (troisième article). — Revue comique du mois, par Bertall. — Bulletin bibliographique. — Échecs.

Gravures: Événements d'Espagne: un poste d'insurgés surveillant l'entrée de la rade de Carthagène: une séance du Comité insurrectionnel dans la cathédrale de Valence. — La Toilette japonaise, d'après le tableau de M. Firmin Girard. — A propos de l'ouverture. — Irlande: le château de Dun-Luce. — Revue comique du mois, par Bertall (12 sujets). — Le navire cuirassé le Suffren, de la marine nationale. — Rébus.

Sous ce titre collectif: LE PROCÈS DES CÉSARS, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres:

- Auguste, sa famille et ses amis (4e édition);
Le Sang de Germanicus (3e édition);
Tibère et l'héritage d'Auguste (3e édition);
Titus et sa dynastie (2e édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du Césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté

des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. — M. Ladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIERE, place du Pilon.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une minute de cuisson.

Tout malade trouve, dans la douce Revalescience Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme,

étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M. le marquis de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 56,935. Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861.

Monsieur, — La Revalescience a agi sur moi merveilleusement: mes forces reviennent et une nouvelle vie m'an me, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescience qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescience chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 10c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Coamon, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL. N° 4592. — 30 août 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Correspondance d'Espagne; La Toilette japonaise — A propos de l'ouverture; — Notes sur l'Irlande: le comté Antrim et Don-Luce Castle; — La frégate cuirassée le Suffren. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Bigarrures anecdotiques: l'esprit de parti (suite). — Histoire de la Colonne, par M.

Table with 12 columns: Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse, Valeurs au comptant, Dernier cours, Hausse, Baisse. Includes entries for Crédit Foncier, Canal de Suez, Crédit Mobilier, etc.

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai). DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. 6 — 45 — — (s'arrête à Angers). 9 — 02 — — omnibus. 1 — 33 — — soir, omnibus. 4 — 13 — — express. 7 — 27 — — omnibus. DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS. 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. 8 — 20 — — omnibus. 9 — 50 — — express. 12 — 38 — — soir, omnibus. 4 — 44 — — omnibus. 10 — 30 — — express-poste. Letrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

Tribunal de Commerce de Saumur. FAILLITE JEAN-BAPTISTE ROY. Les créanciers de la faillite Jean-Baptiste Roy, marchand, demeurant à Vihiers, sont invités à se présenter, le mardi 9 septembre 1873, à neuf heures du matin, en la chambre du conseil du tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat. Le greffier du Tribunal, CH. PITON. (358)

A LOUER Présentement, UNE MAISON Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PECHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION, DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

FUMIERS A VENDRE A PRIX RÉDUITS, Provenant des cultures de champignons. S'adresser à M. Guy, champignonniste, au Pont-Fouchard. (352)

M. E.-F. FAVREAU MÉDECIN-VÉTÉRINAIRE, Prévient le public qu'à partir de ce jour il fixe sa résidence à Saumur, et que, provisoirement, il établit son domicile à l'hôtel du Grand-Turc, chez son frère, M. MERCEAU.

A VENDRE D'OCCASION, UN LANDAU A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent; DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement. S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

M. BODIN-COINDREAU prévient MM. les fournisseurs qu'il ne paiera pas les dettes de M. BODIN JOUIN, son père, demeurant chez M. Deauvray-Dupuis, commune de Villeberrier. (355)

FABRIQUE D'ENCRE de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur. Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ENGRAIS RICHE DE BONDY de la Compagnie Anglaise des Engrais. DOSAGE GARANTI 5 à 60/00 d'azote; 10 à 12/00 d'acide phosphorique assimilable. Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy. FACILITÉ DE PAIEMENT. TH. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

EAU ANTINEURALGIQUE ALPH. BAER. GUÉRISON INSTANTANÉE DES AFFECTIONS SUIVANTES: Névralgies faciales, Céphalalgies, Migraines (non gastralgiques), Otalgies, (Névralgies de l'oreille), Odontalgies (Névralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées. DÉPÔT GÉNÉRAL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 70, PARIS.

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très agréable et non volatil. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles. Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur: pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedeveigne, rue de la Tonnelle. — A Angers: pharmacie Brard, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (235)

ARTICHAUT DE BEAULIEU LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS. Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence. Un œilleton, 5 fr.; — six œilletons, 18 fr. Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MORLION, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (553)

Changement de Domicile. M. DURAND ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR, A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Lebaucheux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8°. Dictionnaire de la Conversation, 16 vol. Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROEBACHER, 50 vol. in-8°. Conférences d'Angers, belle édition. Histoire ancienne, romaine, par ROLLIN. MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages. Rue du Marché-Noir. Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.